

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

www.les3chalets-vosges.com

Vous retrouverez tout ou partie de ce texte sur le contrat de location du chalet.

Prestations

Pour la literie, vous devez prévoir draps housses, taies d'oreillers et housses de couettes. Sur demande, nous pouvons vous proposer un kit complet au prix de 12€ par lit. Pour le feu de bois, nous pouvons vous fournir le bois au prix de 25€ pour le chalet Edelweiss et 20€ pour les chalets Erable et Gentiane. Le ménage et la maintenance du chalet, des abords sont du ressort du locataire. Il trouvera le chalet propre et devra le laisser dans le même état. Avant son départ, le locataire est tenu de faire le ménage complet du chalet ou a la possibilité de souscrire au forfait ménage proposé par le propriétaire à 75€ pour le chalet Edelweiss et 60€ pour les chalets Erable et Gentiane. Si le forfait ménage n'est pas retenu, cela implique que le ménage sera très bien fait, à défaut il sera facturé une participation de 50 à 100% du forfait. Cette option ménage est obligatoire si vous avez un animal.

Paiement de la location

La réservation sera validée dès réception d'un premier versement à titre d'acompte représentant 25 % du montant total de la location (encaissé immédiatement). Le solde restant dû devra être réglé au moins 30 jours avant le début du séjour. Pour les réservations demandées moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du montant de la location devra être réglé pour valider la réservation. Pour les réservations de dernière minute, il vous sera demandé de payer en ligne par carte bancaire l'intégralité de votre réservation.

Conditions d'annulation

Toute annulation doit être notifiée au propriétaire au moins 15 jours avant le début du séjour. Dans ce cas, le montant de l'acompte reste acquis au propriétaire.

Pour toute annulation : Entre le 15ème et le 8ème jour avant le début du séjour, il sera retenu 50 % du prix du séjour. Entre le 7ème et le 2ème jour avant le début du séjour, il sera retenu 75 % du prix du séjour. Moins de 2 jours avant le début du séjour ou non présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Charges

Les charges dues par le locataire sont les consommations électriques par relevé du compteur, un forfait eau et ordures à 15€ pour une semaine et les taxes de séjours (0.60€/jour/adulte, 0.30€/jour/enfant de 13 à 18 ans, gratuit pour les moins de 13 ans). Ces dernières sont collectées par le loueur et reversées directement à l'office de tourisme.

Etat général et dépôt de garantie

Le locataire en signant le contrat de location, s'engage à gérer le chalet en bon père de famille, en optimisant les consommations d'énergie et en utilisant tous les matériels et biens mis à sa disposition dans la fonction qu'il leur est attribuée.

Le montant de la caution est de 650 euros et sera déposée le premier jour du séjour par chèque libellé à l'ordre du propriétaire. Elle sera restituée après état général des lieux, par courrier, sous huitaine après le départ.

Toute dégradation sera facturée sur le champ au locataire éventuellement après devis établi par entreprise selon l'importance des dégâts.

LES LOCAUX SONT "NON FUMEURS". SI UNE ODEUR DE CIGARETTES EST CONSTATÉE, IL SERA RETENU 100 EUROS SUR LE CHEQUE DE CAUTION.

Animaux

Les animaux sont autorisés dans la limite de 2 maximums. Ils devront impérativement être déclarés au propriétaire. Durant toute la durée du séjour, ils sont sous la responsabilité de leur maître, ne devront pas divaguer chez les voisins et leurs excréments devront être ramassés. L'option ménage est obligatoire si vous avez un animal.

Occupation

Dans le cas où la capacité du chalet est dépassée, l'accord préalable du propriétaire est obligatoire. En cas de manquement, le propriétaire se réserve le droit de résilier le présent contrat ou de percevoir un supplément par personne.